

Actualités ASC T2 2022

Mai 2022 – IL – DOGSO

Des prestations CSE votées, oui mais pour quand ??

Etat des lieux

Un budget ASC a enfin été voté en avril, dans la douleur.

Les Organisations syndicales CGT et Sud se sont entendues sur un budget commun, qui a été choisi par défaut par les élus du CSE. Moins disant que ce que l'on connaissait, il a le mérite d'exister.

Ce budget reprend les grandes lignes « classiques » de ces 2 OS : reversement de plus d'un cinquième des subventions reçues vers le CSE central, référence au QF (quotient familial) pour les prestations principales, « Primes aux familles avec enfants et aux retraités (les enfants et les retraités bénéficient des prestations du CSEC **et** des prestations du CSE), et fonctionnement en silo : Les prestations ne sont pas miscibles si vous n'en utilisez pas une, elle est perdue !

Le tableau de correspondance des QF :

QF	Aide en €	QF	Aide en €
1	800	8	325
2	775	9	250
3	700	10	200
4	625	11	150
5	550	12	125
6	475	13	100
7	400	14	75

Les QF non validés sont affectés à QF 14

Les non-inscrits ne perçoivent rien

- ❖ Pour que l'orchestre joue la partition, il faut un chef d'orchestre. En clair, pour mettre en œuvre le budget, il faut un trésorier.

Or, alors que la CGT et Sud ont fait le forcing pour faire adopter leur budget, ces 2 organisations ne présentent pas de candidat à ce poste.

La CFE-CGC, dont les positions concernant les ASC sont très éloignées de ce qui a été finalement retenu, n'est pas en situation pour candidater. Le trésorier adjoint actuel

est donc contraint de gérer les affaires courantes en attendant qu'un trésorier soit dument élu.

- ❖ Autre condition pour avancer : il faut définir les modalités pratiques de chaque ligne du budget (Fiches prestations). En clair, il faut déterminer le « comment », le « qui », le « quand »... des prestations figurant dans le budget.

Ce sont 2 commissions du CSE qui ont la charge de travailler ces sujets : la *commission ASC* et la *commission des marchés*.



Quand cela va-t-il démarrer ?

La CFE-CGC a posé la question au bureau du CSE, qui n'a pas apporté de réponse claire, se contentant d'une « dans les meilleurs délais » peu engageante. Il nous a été précisé que l'actualité des 14 salariés, qui sont employés à délivrer les prestations consiste à *organiser leurs retours sur site*, et envisager peut-être l'instauration d'un accueil téléphonique. Cela ne fait que 2 ans et demi que nous le réclamons, patience et espérance....

Quelles prestations ont été votées ?

- **La prestation « Bourse aux vacances 2022 – Chèques Vacances »** : idéal pour financer vos vacances, vous pouvez en commander à hauteur de la somme figurant en face de votre QF.
 - Autre possibilité : « **Le remboursement sur facture** » : cela concerne les locations d'hébergement de vacances (hôtel, chambres d'hôtes, gîtes, meublés, camping, location de camping-car), les voyages organisés, les séjours en club tout compris (pension et demi-pension), les titres de transport (« secs » ou associés à un séjour) en avion, bateau, train, autocar et navette aéroport.
 - Choix supplémentaire : le « **remboursement sur catalogue** ». Il s'agit de choisir dans un catalogue, des séjours locatifs ou des séjours en villages copropriétés dont le CSE DOGSO détient des parts. Sites en campagne, montagne, mer et ville. Le montant de la réservation viendra dégrever le montant disponible de votre « bourse aux vacances ».
- Dans le cas où le montant de votre bourse aux vacances ne serait pas suffisant pour régler la prestation vous pourrez la compléter.
- **La prestation « CESU HANDICAP »**
C'est un titre de paiement destiné à régler des prestations de Services à la Personne telles que : ménage, repassage, bricolage, jardinage, garde d'enfants (à domicile ou hors du domicile), soutien scolaire...
 - Identique à celle de l'année précédente
 - 105 titres/an et par OD, valeur faciale 10€, 3€ reste à charge.
 - Nouveauté : on peut tout commander en une seule fois
 - La CFE-CGC s'est opposée et a obtenu que cette prestation ne soit pas soumise au QF.

« Qui n'a plus d'espoir n'aura pas de regrets. »

W Shakespeare

- **La prestation « Evènements heureux 2022 »** :
Pour tout évènement survenu dans l'année 2022, (mariage ou Pacs, naissance ou adoption, départ à la retraite) le CSE DOGSO vous offre un *bon cadeau* d'une valeur de 100€.
- **La prestation Noël Adultes 2022**
Chaque OD doit choisir en ligne, sur le site du CSE, l'un de ces 2 lots :
 - Lot 1 : Chèques cadeaux multi-enseignes d'une valeur de 40€
 - Lot 2 : 1 Cadeau d'une valeur de 40€ à choisir parmi une liste de prestataires proposés.

➢ C'est **30€ de moins** que l'année dernière !
- **La prestation « loisirs évènements culture et sports »** : L'Ouvrant Droit et ses Ayants Droits ont à leurs choix :
 - Des achats de billets de cinéma, de spectacles, des chèques destinés à la lecture
 - Le remboursement des dépenses engagées pour des places de spectacles, musée, parc de loisirs, abonnements médiathèque, ludothèque et presse.
 - La pratique d'activités sportives occasionnelle et régulière culturelles ou artistiques
 - Le montant d'aide de cette bourse « sports, loisirs et cultures » est déterminé selon le QF suivant :

QF	Plafond OD	Plafond AD
1 à 3	120 €	80 €
4 à 8	100 €	70 €
9 à 14	60 €	40 €
NV*	0€	0€

La CFE-CGC demande :

- La réception automatique d'un cadeau à Noël
- Le démarrage réel des prestations à compter de juin
- La digitalisation des documents à fournir
- La mise en place d'un véritable accueil téléphonique

Vos référents ASC à la DOGSO :

Nadine BEMER : 06.74.64.55.18

Frédéric LAURENT : 06 .77.49.85.22



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

